



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements de santé

Question écrite n° 51302

Texte de la question

M. Henri Jibrayel attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le développement de structures à proximité des établissements de soins pour accueillir aussi bien des accompagnants de malades que des malades bénéficiant de soins ambulatoires dans un établissement situé loin de chez eux et qui sont autonomes entre deux séquences de soins. Ces maisons d'accueil ont d'abord été créées parce que, dans certaines situations (hospitalisation d'enfant, de personne âgée...), la présence de proches, qu'on appelle aussi aidants familiaux, près du malade hospitalisé, s'est avérée extrêmement bénéfique voire nécessaire. Aujourd'hui alors que les hôpitaux et cliniques sont fortement incités à développer les soins ambulatoires, le problème d'hébergement des personnes soignées de cette manière dans un établissement situé loin de chez elles se pose de plus en plus. En effet, dans ces cas, le transport en ambulance entre le domicile et l'établissement de soins n'est plus adapté et le séjour en hôtel est trop onéreux pour beaucoup de personnes. Des solutions doivent donc être apportées si l'on veut que ce problème d'hébergement ne devienne pas un frein au développement des soins ambulatoires. Il lui demande donc de lui indiquer si des mesures sont envisageables afin que soit mis en place un groupe de travail sur le sujet en définissant un cadre national sans que le développement envisagé d'hôtels hospitaliers en lien avec des chaînes hôtelières n'occulte, voire ne marginalise ce qui a été mis en place depuis 40 ans par le secteur associatif.

Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et de la santé est très sensible à la question de l'hébergement non médicalisé des patients et de leurs aidants à proximité des hôpitaux, notamment lorsque l'établissement de santé est éloigné du domicile du patient. Des réflexions, en lien avec les acteurs concernés, sont en cours sur l'opportunité de développer une offre de solutions d'hébergement en amont ou en aval d'une prise en charge hospitalière, dans le souci d'inciter à l'amélioration du parcours de soins des patients et au développement des prises en charge ambulatoires. Elles portent notamment sur le schéma économique associé.

Données clés

Auteur : [M. Henri Jibrayel](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51302

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 1942

Réponse publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5836